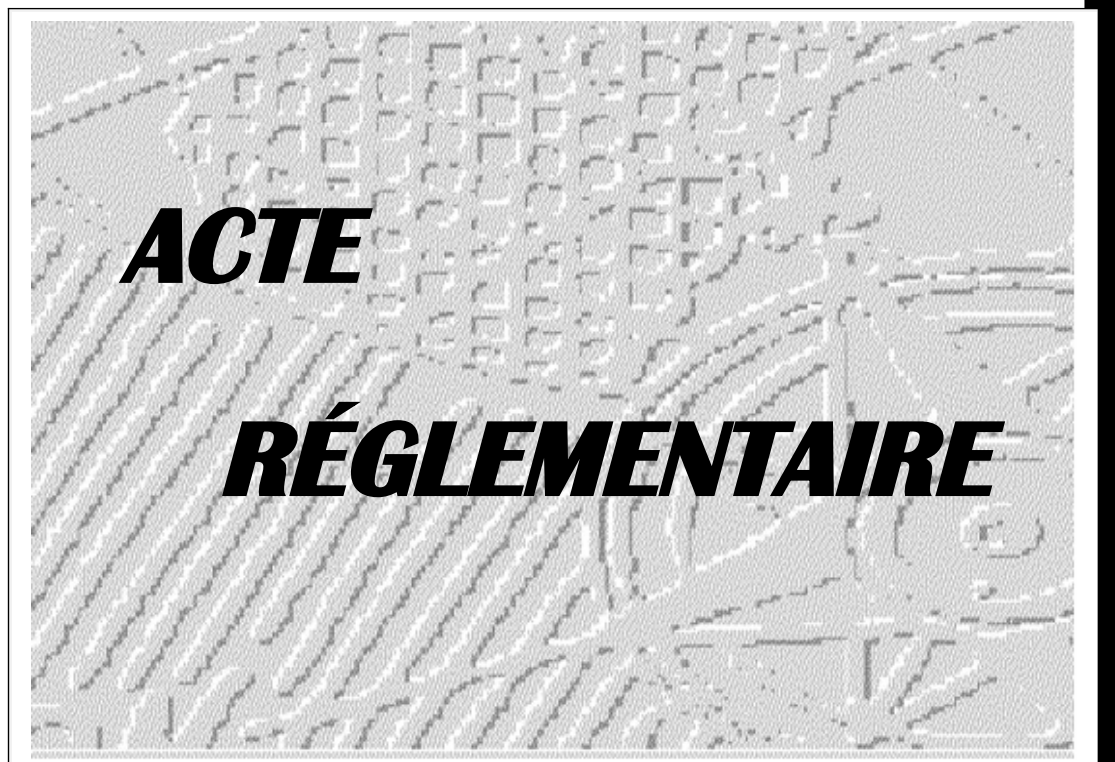




REGION REUNION  
www.regionreunion.com



**J  
A  
N  
V  
I  
E  
R  
  
2  
0  
2  
6**



**Madame Huguette BELLO, Présidente du Conseil Régional**

**Mis en ligne sur le site internet du Conseil Régional le 20 janvier 2026**

[www.regionreunion.com](http://www.regionreunion.com)

## **Sommaire**

1 – ARRÊTÉ DAJCP N° 26000235.....  
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE À MONSIEUR JÉRÔME SACALI, DIRECTEUR GÉNÉRAL  
ADJOINT (DGA) PATRIMOINE ET ACTION TERRITORIALISÉE



REGION REUNION

Envoyé en préfecture le 20/01/2026

Reçu en préfecture le 20/01/2026

Publié le 20/01/2026

ID : 974-239740012-20260120-DAJCP26000235-AI



ARRÊTÉ DAJCP N° 26000235

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

A Monsieur Jérôme SACALI

Directeur Général Adjoint (DGA) Patrimoine et Action Territorialisée

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL RÉGIONAL

- VU** Le code général des collectivités territoriales ;
- VU** La délibération de l'Assemblée Plénière n° 20210005 du 02 juillet 2021 relative à l'élection de la Présidente du Conseil Régional ;
- VU** La délibération de l'Assemblée Plénière n° 20210007 du 02 juillet 2021 relative aux délégations de compétences à la Présidente du Conseil Régional ;
- VU** La délibération de l'Assemblée Plénière n°20210008 du 02 juillet 2021 relative délégation de compétences de la Présidente du Conseil Régional : aides économiques ;
- VU** La délibération de l'Assemblée Plénière n° 2024-0012 du 28 mars 2024 relative à l'ajustement des délégations du Conseil Régional à la Commission Permanente ;
- VU** La délibération de l'Assemblée Plénière n° 2024-0013 du 28 mars 2024 relative à l'ajustement des délégations de compétence du Conseil Régional à la Présidente du Conseil Régional ;
- VU** La nécessité de conclure un bail professionnel pour le bien situé au 39 rue Roland Garros 97400 Saint-Denis avec la SCI NAIMA, pour une durée de six ans ;
- Considérant** que Madame la Présidente sera absente lors de la signature du bail professionnel prévue le 29 janvier 2026 à l'office notarial ;
- Considérant** qu'il y a lieu de déléguer la signature du bail professionnel à Monsieur Jérôme SACALI, DGA Patrimoine et Action Territorialisée de la Région Réunion.

**ARRETE :**

- Article 1 :** Sous la surveillance et la responsabilité de la Présidente, en l'absence de cette dernière, il est accordé une délégation de signature à Monsieur Jérôme SACALI, DGA Patrimoine et Action Territorialisée pour et exclusivement :
- signer le bail professionnel relatif au bien situé au 39 rue Roland Garros 97400 Saint-Denis avec la SCI NAIMA, pour une durée de six ans ainsi que tous les actes et documents nécessaires pour cette signature.
- Article 2 :** La présente délégation est consentie sous la surveillance et la responsabilité de la Présidente de la Région Réunion.
- Article 3 :** Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé.

Envoyé en préfecture le 20/01/2026

Reçu en préfecture le 20/01/2026

Publié le 20/01/2026

ID : 974-239740012-20260120-DAJCP26000235-AI

S<sup>2</sup>LO

**Article 4 :** La Présidente du Conseil Régional est chargée de l'exécution de la décision. La transmission au représentant de l'État, sera mis en ligne sur le site internet de la Région Réunion [www.regionreunion.com](http://www.regionreunion.com).

Saint-Denis, le 20 JAN. 2026

La Présidente du Conseil Régional



**Hugnette BELLO**

Notifié le :

Monsieur Jérôme SACALI  
Directeur Général Adjoint Patrimoine et Action Territorialisée